

## ORGANISATION DE SORTIE EXCEPTIONNELLE

A transmettre à la PMI 15 jours avant la date de sortie

Coordonnées de la structure

Adresse mail et téléphone

Personne responsable de l'organisation

Date de la sortie

Durée

Coordonnées du lieu et objectif de la sortie

Précisez l'organisation du repas, de la sieste et existence d'un local si journée entière

Quels moyens de transport est prévu et distance entre la structure et le lieu de sortie :

Si transport en voiture ou minibus chaque enfant doit avoir un siège de sécurité ou rehausseur adapté à son âge et **deux adultes** doivent être présents dans chaque véhicule. Port d'accessoires de sécurité (gilets, brassards) conseillé pour les professionnels lors des déplacements à pied ou poussette.

Nombre d'enfants participant à la sortie :

Age minimum et maximum des enfants :

### Rappel d'encadrement :

**Pour des raisons de sécurité deux adultes doivent être présent**

**Au minimum lors d'une sortie.**

- 1 adulte pour 2 enfants de moins de 2 ans
- 1 adulte pour 3 enfants de 2 à 4 ans
- 1 adulte pour 4 enfants de 4 à 6 ans

**Encadrement prévu :**

Parents  professionnels

**Nom et qualification :**

Il est nécessaire que soit précisé aux parents le nom des enfants qui leur sont confiés. Pour les **sorties piscine**, seuls les enfants de plus de 18 mois peuvent en bénéficier, sous réserve de la présence d'un adulte bien connu de l'enfant, pour encadrer chacun des enfants

Moyens pour prévenir les secours : téléphone portable oui non  
trousse de secours oui non

L'autorisation écrite a-t-elle été demandée aux parents oui non  
Les sorties font-elle partie des risques couverts par votre assurance oui non  
La structure sera-t-elle fermée pendant cette sortie oui non

Si **non**, encadrement prévu pour les enfants restant :

- Nombre de professionnels :
- Nombre de parents :
- Nombre maximum d'enfants accueillis :

Date, nom, qualification et signature :

**Nom et qualification**